



Le vingt huit juin deux mil vingt et un, le conseil municipal a été convoqué pour le cinq juillet deux mil vingt et un à la salle des fêtes, en séance ordinaire.

Le Maire,
BOURRA Francine

Séance du 05 juillet 2021

Compte rendu extrait du procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Francine BOURRA, Maire.

Etaient présents : Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, Mme LACOSTE, MM. PATONNIER, BARRIER, Mmes ARDILLIER, JAYLE, M. DELAGE, Mme MATHIEU, Mme ROYER, M. DUPUY.

Etaient absents : Mme COULON (pouvoir à M. SOURBE), MM. BERNATEAU (pouvoir à Mme PIERSON), VALLAT (pouvoir à M. ADAMSKI), BLEHAUT (pouvoir à Mme PIERSON), Mme BIZAC (pouvoir à M. BARRIER), M. ROUZIER (pouvoir à Mme ROYER)

La Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, prorogée le 1^{er} juin 2021 permet à chaque élu de détenir deux pouvoirs.

Madame LACOSTE Françoise est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
- Sollicitation du SDE 24 pour une étude de l'éclairage public – salle des fêtes
- Personnel communal - mise en place de l'Indemnité Spéciale des Médecins
- Modification statutaire pour le changement de nom de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- Achat de matériel et travaux prévus au budget primitif 2021

Vu les circonstances exceptionnelles d'épidémie liées au COVID-19 et face à l'impossibilité de réunir l'ensemble des conseillers municipaux et le public dans des conditions de sécurité, le choix a été fait de délocaliser la tenue de la présente réunion de la Mairie à la **salle des Fêtes, sise rue des Fêtes**.

40-2021 Réponses aux questions soumises à l'ordre du jour par les élus de l'opposition

Madame le Maire répond point par point aux questions posées par mails le 30 juin 2021 et 03 juillet 2021 par M. DELAGE, Mme MATHIEU, M. ROUZIER et Mme ROYER, portant sur la future salles des fêtes et de spectacles, le personnel communal, les subventions communales aux associations, les invitations adressées aux membres du conseil municipal, l'organisation du Mai.

41-2021 Adoption du procès-verbal de la séance du 07 juin 2021

Chaque membre de l'assemblée ayant été destinataire du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juin 2021, et n'ayant aucune observation à formuler, l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal tel que rédigé.

42-2021 Sollicitation du SDE 24 pour une étude de l'éclairage public – salle des fêtes

Dans le cadre du transfert de la compétence « éclairage public » au SDE 24, et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De solliciter le SDE 24 afin d'engager les études techniques portant sur l'éclairage public autour de la future salle des fêtes et de spectacle, rue Fernand Christoflour.
- D'engager la collectivité à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,
- De confier à Madame le Maire ou une personne dûment mandatée le soin d'effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

43-2021 Personnel communal - mise en place de l'Indemnité Spéciale des Médecins

Madame le Maire explique que pour permettre aux médecins du Centre Municipal de Santé de bénéficier d'une indemnité en compensation des missions connexes exercées en parallèle de leur emploi (par exemple : médecin coordonnateur, référent crèche.....), elle sollicite la mise en place de l'indemnité Spéciale des Médecins y compris pour le personnel contractuel.

Madame le Maire précise que le montant individuel est fixé par un arrêté municipal en fonction des critères énoncés et évalués précédemment.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité accepte la mise en place de cette indemnité pour le personnel concerné, titulaire ou contractuel, en retenant les critères d'évaluation proposés et les montants annuels de référence « moyen et maxi ».

44-2021 Modification statutaire pour le changement de nom de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Madame le Maire précise que par délibération du 8 juin 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, a voté le changement de nom de cet EPCI en ce sens : « Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ».

Conformément à l'article L 5211-5 et L 5211-17 du CGCT et après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le changement de nom de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort tel que proposé ainsi que la modification des statuts rendue nécessaire.

45-2021 Achat de matériel et travaux prévus au budget primitif 2021

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée, les décisions prises en vertu des compétences déléguées au Maire par le conseil municipal le 11 juin 2020.

	Montant	Subvention Etat	Subvention Départementale
Sécurisation des abords du stade Aménagement d'un parking – Lagarde et Laronze	50 026.85 € H.T. 60 032.22 € TTC	17 509 €	12 506 €
Remplacement de chauffage de l'ancienne mairie Couplé avec l'accumulateur eau chaude du restaurant scolaire Régnier Philippe	10 789.00 € H.T. 12 946.80 € TTC 10 085.00 € H.T. 12 102.00 € TTC	8 349 €	5 218 €
Sécurisation des écoles EXINDIS et Société Lacoste Métallurgie	16 431.67 € H.T. 19 718.00 € TTC	7 355 €	-----
Ecole numérique JDD Informatique	25 801.48 € H.T. 27 865.60 € TTC	14 000 €	-----
Achat broyeur DESVOYS 1.60 m de largeur de travail	6 000 € H.T.	-----	-----

T3M MECADOC Porcher	7 200 € TTC		
Aménagement aire de jeux			
Aire de jeux – <i><u>petits</u></i> Lagarde et Laronze	2 979.73 € H.T 3 575.68 € TTC		4 869 €
Mefran (<i>agrès</i>)	16 500.00 € H.T. 19 800.00 € TTC		
Terrain multisports <i><u>ados</u></i> Lagarde et Lazonze	26 417.75 € H.T. 31 701.30 € TTC	}	16 429 €
Mefran (<i>agrès</i>)	39 300.00 € H.T 47 160.00 € TTC		
		33 858 € <i>attendue</i>	

Les crédits nécessaires à ces dépenses ont été prévus au budget primitif 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.